

MAÎTRE TABAK :

La proximité pour devise



Parce qu'un client n'est pas qu'un simple dossier, Maître Alexandre TABAK, avocat généraliste installé à Mulhouse depuis 15 ans, cultive avec un soin jaloux la proximité avec sa clientèle. Rencontre.



Quelle est votre spécialité ? On peut avoir des domaines de compétence sans passer par une spécialisation. Pour ma part, le droit du travail constitue 60 % de mon activité, mais je traite également des dossiers en droit des affaires & immobiliers. Enfin, le cabinet ayant une vocation généraliste, il traite l'ensemble

du contentieux (droit de la famille etc...).

Vos débuts ont-ils été difficiles ? Pas vraiment, car j'ai vite pu développer une clientèle grâce à mon réseau. De plus, j'entretiens des liens de proximité importants avec les clients. C'est d'ailleurs l'un de nos atouts différenciants : être réactif et présent pour répondre au plus à chaque demande, à chaque besoin.

L'abandon de la postulation proposée par la loi Macron est-il un frein pour votre activité ? Oui et non, car les clients « locaux » souhaiteront toujours un avocat proche d'eux.

TABAK Alexandre AVOCAT

Cabinet principal :

Parc des Collines

31 rue Jean Monnet

68200 MULHOUSE

Tél. : 0389436128

Cabinet secondaire :

8 rue de la petite fontaine

68210 DANNEMARIE

Tél. : 0389080048

<http://tabak-avocat.fr/>